



Master Cinéma et Audiovisuel **Parcours *Études cinématographiques***

Itinéraire Scénario **2026-2027**

L'**itinéraire Scénario** se déroule **sur les deux années de Master** et s'inscrit dans la continuité des enseignements pratiques de la licence Cinéma, organisés par les **Ateliers Cinéma**.

Cet itinéraire consiste en **différents ateliers pratiques d'initiation au scénario** (court-métrage, série TV et long-métrage), au cours desquels les étudiant.e.s seront convié.e.s à produire un travail scénaristique personnel. Ils et elles seront également invité.e.s à **effectuer un stage au second semestre du Master 2**.

L'**enseignement dispensé au sein de l'itinéraire impliquant une progressivité** et le développement d'un travail (scénario de long-métrage) entre le 2nd semestre du M1 et le 1^{er} semestre du M2, **il n'est pas envisageable de l'ouvrir aux étudiant.e.s de M2**.

Offre de formation

La **présentation complète et le calendrier des différents Ateliers qui composent l'itinéraire** sont consultables sur le **site des Ateliers Cinéma** : <https://u-paris.fr/lac/atelier-master-itineraire-scenario/>

Dépôt des candidatures

L'itinéraire Scénario est **sélectif et limité à 15 étudiant.e.s**

L'**appel à candidatures est désormais ouvert pour l'année universitaire 2026-2027 et s'adresse** aux étudiant.e.s ayant été admis.e.s en **M1 Parcours Etudes cinématographiques à l'Université Paris Cité**.

Pour faire acte de candidature, il faut donc **être autorisé.e à s'inscrire administrativement** en Parcours Études cinématographiques, et **déposer un dossier de candidature**, composé de :

- **une lettre expliquant votre motivation** pour le choix de l'itinéraire Scénario.

- **une scène dialoguée de 3 pages, écrite à partir du thème suivant :**

« Un dilemme surgit dans la vie quotidienne ».

La scène doit se présenter sous forme de *continuité dialoguée*, avec un titre de séquence mentionnant si elle est en intérieur ou en extérieur (INT. / EXT.), le lieu où elle se passe et si elle se déroule de jour ou de nuit. Les descriptions des actions et les dialogues seront à séparer dans la mise en page : les descriptions à gauche, les dialogues au centre.

- **un certificat de scolarité**

- **un CV détaillé** faisant état de vos expériences antérieures dans le domaine de la pratique cinématographique, ainsi que les résultats obtenus au cours de la licence.

Envoi des dossiers de candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers est : le vendredi 4 septembre 2026 avant 12h

Les dossiers complets doivent être envoyés par voie électronique à :

Catherine Ermakoff, responsable des Ateliers Cinéma : catherine.ermakoff@u-paris.fr / 01 57 27 63 66.

Les étudiants seront informés des résultats le mardi 8 septembre 2026